



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Diffusion

Question écrite n° 8739

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la réforme des diffuseurs de presse en France. En effet, le vaste plan de réforme engagé par les éditeurs français présente deux objectifs : la baisse des coûts de distribution pour les éditeurs et l'amélioration de la rémunération des diffuseurs de presse. Cette réforme, appuyée par les pouvoirs publics, comporte un important volet social qui requiert aujourd'hui l'intervention financière de l'État par le biais des procédures FNE. Si l'État a apporté un soutien immédiat aux objectifs guidant ce plan de réforme, il convient maintenant que soit rapidement confirmé et précisé le montant de son engagement financier, dont dépend aujourd'hui la mise en œuvre rapide d'une réforme globale attendue depuis longtemps par l'ensemble de la profession. Elle lui demande donc, devant l'urgence de la situation, quelles dispositions il entend prendre.

Texte de la réponse

Lorsqu'a été mis en place un dispositif d'urgence d'aide à la presse écrite en juin dernier, le ministre de la communication a précisé que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de l'impression et de la distribution, particulièrement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information générale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les éditeurs concernés, pour qui les difficultés de la presse résultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particulière aux initiatives qui favoriseraient la reconquête, par les éditeurs, de leurs lectorats. À cet égard, le réseau de diffusion peut jouer un rôle tout à fait déterminant dans la réussite des stratégies visant à renforcer l'efficacité des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en œuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la rémunération d'une partie significative du réseau de détail, parallèlement à la réduction substantielle des coûts de distribution exposés pour le compte des éditeurs, a décidé les pouvoirs publics à accompagner ce plan dans son volet social, par le biais de procédures FNE. Un accord avec les NMPP précisant les objectifs et les modalités de l'intervention de l'État sur ce point est intervenu le 27 décembre 1993.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8739

Rubrique : Presse

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4316

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 368